



Devis N°	2909
Date de délivrance	03/02/2020
Date de l'échéance	03/02/2020

ASSOCIATION FRANCAISE DU TITANE

Chemin du Chaffeault

44340 Bouguenais

Devis

Client : M. Tugdual Bassi

Objet : DÉPLIANTS

Désignation	Quantité	P.U. H.T.	T.V.A.	Montant H.T.
DE?PLIANTS 2 VOLETS - 10X20cm fermé 20X20 ouverts QUANTITÉ 1000 COUCHE? MAT 300GR QUADRI Ro/ Vo RAINAGE, Livré à plat Délais impression :6-7 jours ouvrés	1	140,00	20 %	140,00
<i>QUANTITÉ : 1000 = 170€ ht</i>				
CRÉATION DÉPLIANT 2 VOLETS 21/10cm - Texte et logo vectoriel fournis par vos soins Tarif horaire : 75€/h Estimation de temps de travail : 4H	4	75,00	20 %	300,00

Taux	H.T.	T.V.A.
20 %	440,00 €	88,00 €
Total	440,00 €	88,00 €

Montant T.T.C.	Net à payer
528,00 €	528,00 €

Conditions de paiement : Acompte de 50% exigé à la signature du devis, le solde est à régler à réception de la facture- Conditions d'escompte néant

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20 % et une indemnité de 40€ sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture

*Datez, signez, cachet mention "Bon pour accord"
cachet de l'entreprise*

La signature du présent devis entraîne l'acceptation sans réserve des conditions générales de prestations de services figurant en annexe

Conditions générales de vente :
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SMĀK S.A.R.L
2 RUE ROBERT SHUMAN - 44200 REZÉ
Mis à jour le 24/07/14

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et de fourniture de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et des services proposés par la SMAK. A défaut de dispositions particulières stipulées par écrit, le fait de passer commande à SMĀK implique l'acceptation pleine et entière de nos conditions générales de vente et de service. Elles sont accessibles à tout moment sur demande par e-mail à l'adresse : contact@hellosmak.net et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du client.

COMMANDE

Nos propositions sont toujours faites sans engagement. Le contrat de vente n'étant parfait qu'après acceptation écrite de la commande par nos soins. Le seul fait de nous passer une commande comporte de la part du client acceptation des conditions incluses sans restriction ni réserve. A moins de conventions expresses entre les parties, les clauses de nos conditions de vente annulent toutes dispositions contraires pouvant figurer aux conditions d'achat de nos clients.

DÉLAIS

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le retard pour quelque cause que ce soit ne peut en aucun cas être invoqué comme cause d'annulation et ne donne droit à aucune indemnité ni pénalité sauf conventions contraires.

TRANSPORTS

Les marchandises vendues voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quel que soit le mode de transport. Toutes contestations concernant le transport telles que retard ou non arrivée à destination, manquants, détériorations de la marchandise, etc ... doivent être réglées par le destinataire avec le transporteur.

PRIX

Nos prix sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison, et s'entendent hors taxes nets départ de nos ateliers.

PAIEMENTS

Les échéances fixées dans notre confirmation de commande sont de rigueur. Un acompte de 50% est exigé à la commande et le solde 50% est à régler à réception de facture. Le paiement se fait par chèque ou par virement, tous retards dans les paiements entraînent de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'intérêts de retard au taux légal en vigueur à la date de l'échéance.

En cas de procédure de relance de paiement, les frais de facturations sont applicables.

Avant l'échéance, Pré relance = 0€ HT

Echéance + 7 jours Relance amiable = 0€ HT

Echéance + 14 jours Relance ferme = 0€ HT

Echéance + 21 jours Relance par mise en demeure avec A/R = 21 € HT

Echéance + 1 mois Recouvrement avec A/R = 21€ HT

Toutes nos factures sont payables à Rezé (44400). La création de lettres de change ou l'acceptation de tous effets de commerce n'applique ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

CLAUSE PÉNALE

A défaut de paiement à l'échéance et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, l'acquéreur devra en sus du prix, payer une indemnité de retard fixée à 1,5 % par mois. De plus, en cas de poursuites contentieuses, il sera dû une clause pénale d'un montant forfaitaire de 15 % des sommes dues, fixée à titre de dommages et intérêts avec un minimum de perception de 50 €.

CONTESTATION

En cas de contestation le Tribunal de Commerce de NANTES est seul compétent même en cas de pluralité des défendeurs et quelle que soit la qualité de ceux-ci, de demande incidente, d'appel en garantie, et nonobstant toutes clauses contraires imprimées dans les bons de commande des acheteurs.

ETUDES, PROJETS, PLANS ET MAQUETTES

Les études, projets, plans et maquettes émanant de notre Société restent notre propriété sauf cession de droit signée, et ne peuvent être communiqués, reproduits ou exécutés, même partiellement, de quelque façon que ce soit sans autorisation écrite. Les documents de toute nature établis par nos services restent notre propriété et doivent nous être rendus sur simple demande de notre part.

RESPONSABILITÉS

Il est de convention expresse que le vendeur ne pourra en aucune façon être tenu pour responsable des dommages immatériels, consécutifs ou non au dommage matériel garanti, tels que pertes d'exploitation, frais ou dépenses quelconques résultant de l'indisponibilité du matériel concerné, dommages subis par des tiers, etc (liste non limitative).

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La propriété des marchandises est réservée au vendeur jusqu'à complet paiement du prix. Les marchandises livrées se trouvent en dépôt chez l'acheteur conformément aux articles 1915 et suivants du Code Civil (Loi n° 80 335 du 12 mai 1980).

RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client devra prendre en charge et s'assurer de l'obtention des éventuelles autorisations relatives aux droits d'auteur ou droits voisins qui en découlent. Le Client s'engage à fournir à SMAK des données loyales, de qualité et conformes à la législation en vigueur. Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Signature du responsable, précédé de la mention «lu et approuvé» et cachet commercial